

conseil en transports et déplacements

Après les collectivités, premières à s'interroger sur les problématiques de déplacements des personnes et des biens, les entreprises commencent à leur tour à intégrer ces préoccupations dans leur politique de développement durable. Des cabinets spécialisés les guident dans leurs démarches. ADETEC, dirigé par Bruno Cordier, est l'un d'entre eux.

La maîtrise des déplacements



Quelles sont vos principales interventions au niveau des collectivités ?

Actuellement, nous travaillons à 90 % pour les collectivités et les organismes publics. Nous les aidons à mettre en place une politique de transports des personnes et des marchandises. Elles nous sollicitent pour tout ce qui concerne les politiques publiques en matière de déplacements, pour développer la pratique de modes de déplacements alternatifs comme le vélo, la marche à pied et les transports collectifs, pour organiser la circulation et le stationnement... Nous répondons par la réalisation d'études pré-opérationnelles ou opérationnelles concernant soit tous les modes de déplacements pour une cible d'individus, soit un mode de déplacement particulier (covoiturage, transports en commun, vélo, pédestre...). Nous sommes aussi interrogés pour des études d'impact d'un projet d'urbanisation, d'une infrastructure, la

conception d'une nouvelle ligne de transport en commun...

Pourquoi les entreprises font-elles appel à vous ?

Au niveau des entreprises, nous intervenons essentiellement pour la mise en place des plans de déplacements d'entreprise (PDE) dans le cadre d'une politique environnementale. L'objectif est alors de réduire l'usage de la voiture à titre individuel au sein du personnel, que ce soit pour les déplacements entre les différents sites d'une entreprise ou pour les trajets domicile-travail. Nos conseils vont des conditions d'accès à l'organisation des horaires de travail pour faciliter les solutions alternatives, en passant par une enquête auprès du personnel pour savoir s'il est prêt à changer et sous quelles conditions. A partir de là, nous fixons un objectif et préconisons des solutions bien définies et chiffrées. Pour inciter les entreprises, l'ADEME* alloue une aide allant

jusqu'à 20 % des coûts chargés pour un poste d'animation. Toute structure est concernée, quelle que soit sa taille !

Nous pouvons aussi répondre à des demandes plus spécifiques comme par exemple valider le choix d'un lieu d'implantation ou l'opportunité de construire ou d'agrandir un parking.

Quel avenir pour votre activité ?

J'ai créé mon entreprise il y a dix ans parce que j'ai senti qu'il y avait une demande. Et de fait, la courbe de progression est au rendez-vous. Face aux exigences du développement durable, les élus s'approprient désormais la politique de réduction de la voiture et s'engagent dans l'organisation des modes de déplacements alternatifs (vélo, marche à pied ou transports en commun). Par ailleurs, un nombre croissant d'entreprises ouvrent une réflexion sur les modes de déplacements de leurs salariés, eux-mêmes de plus en plus sensibilisés à cette problématique. Il y a, à mes yeux, un autre facteur à considérer : le développement de la périurbanisation qui devrait nécessairement s'accompagner de solutions alternatives à la voiture. Tous ces éléments créent un contexte plutôt favorable à notre développement. Au niveau national, on compte moins de trente cabinets spécialisés dans les problématiques de déplacements. ADETEC est le seul cabinet auvergnat spécialisé dans ce type de prestations et il y a à Clermont un réel besoin d'avancer dans ce domaine !

En savoir plus :
Adetec, 04 73 36 92 29
www.adetec-deplacements.com

*ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

témoignage



Gilles Auriel, France Télécom, directeur des relations avec les collectivités locales, adjoint au directeur régional

«Pour France Télécom, plusieurs raisons ont motivé la mise en place d'un plan de déplacements d'entreprise : une préoccupation environnementale, les difficultés de circulation et de stationnement rencontrées par les salariés qui utilisaient majoritairement la voiture, l'agglomération qui souhaitait favoriser l'utilisation des transports en commun. ADETEC a remporté notre appel d'offres. Le cabinet a réalisé un état des lieux de la situation à partir d'un questionnaire envoyé à nos salariés qu'il a dépouillé et analysé. Parallèlement, il a participé à des rencontres avec les représentants de nos salariés, l'ADEME, la Mairie de Clermont et le SMTC. Il nous a ensuite proposé des solutions que nous avons mises en place, par exemple la participation au paiement de l'abonnement mensuel aux transports en commun. Nous avons aussi proposé des incitations pour les salariés qui préféraient venir en vélo, marche à pied ou covoiturage et qui s'engageaient à utiliser régulièrement ces moyens de locomotion.»